

Baugé, le 19 septembre 2024

**DEVOIRS FAITS
AU COLLÈGE**

C'est parti !

Dispositif Devoirs faits

Le dispositif Devoirs faits est un temps dédié, en dehors des heures de classe, à l'accomplissement par l'élève des tâches demandées par ses professeurs. Il a lieu dans l'établissement **soit sur la pause méridienne à partir du lundi 23 septembre 2024 soit après les cours de 17h à 17h40 à partir du lundi 30 septembre 2024**. L'objectif est de faire bénéficier les collégiens d'une aide au sein de l'établissement afin de rentrer chez eux "Devoirs faits".

Le dispositif s'adresse à toutes les familles et à tous les collégiens volontaires. Les élèves peuvent également avoir été invités à y participer par les équipes éducatives, qui en font alors la proposition aux collégiens et à leurs familles.

Il est nécessaire de procéder à une inscription préalable pour le créneau du soir (pas d'inscription pour le créneau de la pause méridienne). Les parents et/ou les élèves intéressés voudront bien retourner le coupon complété et signé à la vie scolaire dans les meilleurs délais. L'inscription est valable de période de vacances à période de vacances. Un nouveau coupon sera ainsi distribué à la veille de chaque vacances.

Le Principal
P. SIBILAT

✂.....

Coupon à rapporter à la vie scolaire

Je soussigné, responsable légal de l'élève en classe de, souhaite que mon enfant participe au dispositif Devoirs faits selon le(s) créneau(x) coché(s) pour la période allant **jusqu'au 18 octobre** :

- le lundi de 17h à 17h40
- le mardi de 17h à 17h40
- le jeudi de 17h à 17h40



En cas d'inscription sur un créneau de 17h à 17h40, je m'engage à venir récupérer mon enfant au collège à 17h45 au plus tard.

A le

Signature